

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION N° CA26 210123

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que :

- 1° lors de sa séance ordinaire tenue le 2 juin 2026, le conseil d'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003), la résolution n° CA26 210123 la mise aux normes des enseignes rattachées et détachées ainsi que l'implantation et l'aménagement d'un enclos à pneus détaché pour le bâtiment commercial situé au 3180, rue Wellington (lot 1 152 684);
- 2° à la suite de la décision no DA268845025 du 6 juillet 2026 du directeur de la Planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité d'approuver cette résolution, le greffier de la ville a délivré, le 7 juillet 2026, un certificat de conformité attestant que cette résolution est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
- 3° conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et aux articles 137.2 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), cette résolution est entrée en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 7 juillet 2026;
- 4° copie de cette résolution peut être consultée du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, ainsi que le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30, au bureau de la soussignée situé au :

Bureau du Secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Donné à Verdun, le 7 juillet 2026.

Abdelkrim Ait abdaim
Secrétaire d'arrondissement substitut